



*Mais si d'un vain plaisir la captieuse amorce
Trop prompte à vous séduire, énerve votre force,
Rompez ce nœud fatal par un loüable effort,
De crainte qu'endormis dans une obscène yvresse,
Imitans mon destin, cette scélératesse
Ne devienne l'écuëil qui vous mene à la mort.*

ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **A**près les Pièces qui ont été rendues publiques, sur le différend entre cette Cour & celle de la Grande-Bretagne, par rapport aux affaires d'Amérique, l'Extrait du Mémoire suivant tend à donner de nouveaux éclaircissemens sur ce qui regarde la Nouvelle-Ecosse. Etant écrit par un François, on ne peut que le trouver tout à l'avantage de sa Nation. Quoiqu'il en soit, donnons-le tel qu'il paroît sorti des presses, & déjà inséré dans quelques nouvelles publiques. Le voici.

On n'avoit jamais reconnu en France de Nouvelle-Ecosse avant le Traité d'Utrecht. Cette dénomination lui étoit aussi étrangère que celle d'Annapolis Royale.

Jusqu'à ce Traité, Port-Royal avoit conservé le nom qui lui avoit été donné par les François en 1604, avant que les Anglois eussent aucun établissement en Amérique; mais cette Ville, en passant sous leur domination, par la cession qui leur a été faite, a reçu le nom nouveau qu'ils